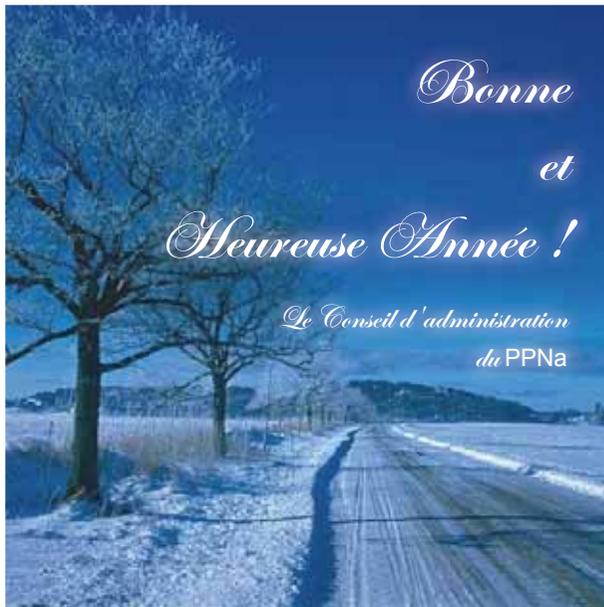


Numéro 112 - Hiver 2009-2010



PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but
lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Vaux, 8
4550 Nandrin
Tél. : 04.371.28.67

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

René Mawet

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membres :

Albert Cavicchia

Jean Fonzé

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Énergie ! Quelle énergie ?.....3

Vie de l'Association

Convocation à l'Assemblée générale5

Notre patrimoine local

Restauration d'une croix de 1633...

... un projet concret en cours6

Vie de l'Association

Balade d'hiver8

Ça s'est passé près de chez vous

Barbarie près de chez nous9

Notre histoire locale

Notices historiques sur le Condroz

(6^e partie). Histoire populaire.....10

Environnement

Lutter contre le réchauffement climatique et
obtenir des réductions d'impôts.....14

Le mot du trésorier.....16

Ici et ailleurs

Des éoliennes à Neupré ! Et à Nandrin ? ...16

Dangereux, les panneaux ?17

Nouvelles en bref

Les lampes à incandescence.....18

Nature

La balsamine de l'Himalaya18

Énergie ! Quelle énergie ?

De l'avis de nombreux spécialistes, les réserves d'énergie fossile seront épuisées dans une trentaine d'années. Certes, ces prévisions sont contestées par d'autres spécialistes qui prétendent que la recherche de nouveaux gisements se poursuivra avec succès dans les décennies prochaines.

Il n'empêche. Cela ne fait que reculer l'échéance de la pénurie annoncée qui, elle, à court ou moyen terme, est inexorable. Le développement économique des pays à forte population comme la Chine et l'Inde pèse de plus en plus lourdement sur la consommation de l'énergie d'origine fossile, surtout le pétrole.

Les nations industrialisées, dont le niveau de vie moyen est élevé, tentent dès lors de diversifier l'origine de leur approvisionnement de même que le type d'énergie importée. Ainsi, l'Union européenne se tourne-t-elle vers la Russie, qui recèle d'énormes gisements de gaz. Déjà, un quart du gaz naturel consommé par les Européens provient de la Russie (15 % en France, mais 100 % en Bulgarie). D'aucuns applaudissent à cette diversification, arguant que nos sociétés occidentales se libèrent de la sorte d'une (trop) grande dépendance vis-à-vis du monde arabe. Fort bien, mais ne faut-il pas craindre une même dépendance envers la Russie qui, lors d'un désaccord politique avec l'Ukraine, n'a pas hésité à interrompre les approvisionnements à ce pays de transit vers l'Occident, en plein hiver ?

Dans le but louable de diversification la plus large possible, l'U.E. encourage et développe la production, à l'échelle industrielle, d'énergie à l'aide de panneaux photovoltaïques. L'on ne peut qu'applaudir aux encouragements (financiers) dispensés aux particuliers, parce que, selon le principe que les petits ruisseaux font les grandes rivières, cela allège indéniablement notre dépendance énergétique étrangère tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. Il est toutefois évident que cela ne sera pas suffisant pour satisfaire les besoins énormes, notamment en électricité, de toutes les infrastructures de notre continent. Aussi ne

peut-on qu'éprouver un sentiment de malaise et d'inquiétude lorsque l'on apprend que l'Allemagne construit un gigantesque champ de panneaux photovoltaïques dans le désert d'Afrique du Nord où le soleil brille en permanence. Mais n'est-ce pas là un retour à la case départ ? À nouveau, il s'agit d'une dépendance envers le monde arabe, dirigé par des gouvernements peu fiables et rongés par une religion obscurantiste pour laquelle la civilisation occidentale constitue le "triomphe du diable".

Et l'énergie nucléaire, direz-vous ? Là, au stade actuel de l'exploitation énergétique de l'uranium, l'humanité joue gravement avec son destin. Le traitement des déchets nucléaires, et surtout leur stockage, constitue un danger potentiel énorme à la lumière des millions d'années de vie de ces substances dont on ne sait ce qu'il en adviendra au cours des millénaires à venir. Belle épée de Damoclès au-dessus de la tête des générations futures. Quand j'étais étudiant en secondaire, dans les années cinquante, notre professeur de physique clamait avec un enthousiasme de fervent prédicateur que la solution était la fusion de l'atome. Cinquante ans plus tard, on expérimente toujours ! De plus, les réserves d'uranium sont, elles aussi, limitées.

Quant à la décision politique belge de prolonger de dix ans encore la durée de vie des centrales nucléaires, on peut comprendre que dans la situation actuelle, les dirigeants de ce pays n'aient pas d'autre solution dans l'immédiat. Mais cette décision accroît sans nul doute la menace de multiplication d'incidents nucléaires.

Quant aux sympathiques éoliennes, celles-ci ne peuvent matériellement, en aucun cas, devenir la source principale de production d'électricité. Pour couvrir les besoins énergétiques de notre petit pays, il faudrait hérissier le pays d'un nombre incalculable d'éoliennes, donnant au pays l'aspect d'une énorme pelote d'épingles. Une fois de plus, on ne peut qu'applaudir la décision belge d'implanter plusieurs dizaines d'éoliennes sur des bancs de sable en mer du Nord, au large de Zeebruges (espérons qu'elles ne profiteront pas qu'aux seuls Flamands).

À ce sujet, les Allemands et les Danois sont largement en avance sur nous dans ce domaine ; il est vrai qu'ils disposent de côtes et de reliefs bien plus favorables que nous.

En conclusion, sans avoir épuisé le sujet, il importe dans un premier temps de diversifier l'origine de toutes les énergies diverses, mais cela doit constituer une phase transitoire la plus courte possible afin d'accéder à une (in)dépendance énergétique stable et fiable. Pour ce faire, les efforts consentis actuellement, par l'Union européenne en particulier, doivent être maintenus, amplifiés, afin que notre société occidentale ne se voie contrainte de souffrir un retour pénible au passé.

La diversification des sources énergétiques, quelle que soit son ampleur, influencera de toute façon favorablement la qualité de vie des générations futures sur cette planète. ■

Vie de l'Association

Convocation à l'Assemblée générale

Le *mardi 23 février 2010* à 20 h 00, l'Assemblée générale statutaire du PPNa se tiendra en la salle Sprumont, rue du Presbytère (derrière le musée de la vie rurale condreuse). Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Ordre du jour :

- Rapports moral et financier de l'association.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Propositions pour 2010.

Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures

En 2009, le Conseil d'administration du PPNa comptait 6 membres. Claude Delbrouck et André Matriche atteignent le terme de leur mandat de trois ans et sont rééligibles.

Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (Enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs.) Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser, soit à un membre du Conseil actuel, soit par courrier électronique à l'adresse du PPNa. ■

Restauration d'une croix de 1633... ... un projet concret en cours



Qui va lentement, va sûrement, dit un proverbe. Ceux-ci recèlent souvent une sagesse fondée sur l'expérience. Espérons dès lors que le projet auquel le PPNa se consacre depuis longtemps verra pertinence une fois de plus confirmée.

Lors d'une visite du vieux cimetière de Saint-Séverin, nous avons constaté son état d'abandon malgré l'entretien saisonnier prodigué par les services communaux. C'est d'autant plus compréhensible que seul un nombre infime de monuments funéraires sont encore entretenus. Il faut dire qu'ils datent majoritairement du 19^e siècle, au plus tard du début du siècle passé.

Mais, parmi ces monuments fort délabrés, souvent anonymes, se dresse à l'ombre de majestueux thuyas, une croix de pierre datée de 1633 rappelant à la mémoire des vivants que là gît un ancien bourgmestre de Saint-Séverin, nommé Boutin.

La mention complète étant :

ICIGIST BARTHOLOME
BOVTIN
LEQVEL TRESPASSA
LE 21 DE DECEMBRE
1633 PRIE[...]
POVR SON AME



Cette croix de belle prestance n'a pas résisté aux assauts du temps. Diverses fissures menacent ses deux branches horizontales, dont la droite est malheureusement amputée de l'angle inférieur. Il était dès lors urgent d'agir pour préserver ce patrimoine de notre commune. Le PPNa, dont une des raisons d'être est, rappelons-le, la préservation de notre patrimoine, a décidé de sauver ce vestige du passé.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons construit une "niche" de protection en bois dont nous avons coiffé la croix afin de la protéger du gel qui menace de faire éclater les strates de la pierre déjà dangereusement fissurée.



Après avoir sollicité et obtenu l'accord du propriétaire du cimetière, c'est-à-dire la Fabrique d'Église, nous avons contacté l'ASBL "Qualité-Village-Wallonie" dont nous avons reçu la visite d'une responsable en comité. Puis, par son intermédiaire, nous avons introduit un dossier officiel (photos, description, souhaits de restauration...) auprès d'un organisme de la Région Wallonne (PPPW - Petit Patrimoine Populaire Wallon) qui s'occupe précisément de la restauration du petit patrimoine.

Notre dossier a été analysé et, dans un premier temps, partiellement accepté en nous accordant le subside nécessaire pour rétribuer le tailleur de pierre sollicité par nos soins. En effet, alors que le tailleur de pierre estimait souhaitable de reconstituer la partie amputée, la commission du PPPW avait refusé le "réagrèage" nécessaire. Avec le tailleur de pierre (qui est une dame de Soignies), nous avons arpenté une ancienne carrière de Saint-Séverin à la recherche de morceaux de roche de la même teinte que la croix du cimetière. Notre recherche fut heureusement fructueuse.

À ce jour, nous attendons et espérons une réponse favorable du Petit Patrimoine Populaire Wallon qui s'est engagé à revoir notre dossier. Les travaux de restauration ne pourront de toute façon pas être entrepris avant le printemps prochain, un temps sec étant nécessaire au succès de ceux-ci.

L'idéal serait de restaurer l'entièreté du cimetière, ce qui constitue toutefois un projet tellement ambitieux qu'il dépasse les possibilités du PPNa. Néanmoins, une restauration modeste étant possible, nous avons entamé déjà un inventaire des différents monuments (photos, description, état...). Nous terminerons ce travail à la bonne saison et aviserons à ce moment des possibilités... ■

Balade d'hiver

Quand :

le dimanche 7 février 2010
à 14 h 00.

Durée : environ 1 heure.

Itinéraire : Saint-Séverin - Les Fornais
- Fond de Falogne - Saint-Séverin.

Rendez-vous : place de Saint-Séverin,
devant l'église.

Public cible :

Ouvert à tous, venez nombreux !



Barbarie près de chez nous

Alertée par un promeneur, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux a dépêché, le 17 septembre dernier, une équipe dans les campagnes entourant le château de Hoyoux, dans la commune de Clavier. Entre un bois et un champ de betteraves, deux pièges (type pièges à mâchoires) étaient opérationnels. Dans l'un d'eux, une Buse variable terminait tristement son existence, les deux pattes fracturées par les mâchoires d'acier.

Après cette dramatique constatation, appel a été fait à l'Unité Anti Braconnage (UAB) qui a directement envoyé un agent sur place. Celui-ci a surpris le garde-chasse en flagrant délit alors qu'il tentait de retirer ses pièges. Procès-verbal a été dressé et les pièges ont été saisis. La Buse, quant à elle, a été achevée. D'après les affirmations du promeneur à l'origine de cette intervention, au moins trois autres rapaces avaient déjà été piégés.

La LRBPO a déposé plainte pour détention et utilisation de pièges cruels et illicites, pour cruauté envers les animaux et pour destruction d'oiseaux intégralement protégés.

Les protecteurs des oiseaux tiennent à dénoncer cette pratique moyenâgeuse qui n'est ni plus ni moins qu'un acte d'infâme barbarie. Ces pièges sont depuis longtemps interdits (détention et utilisation) car considérés à la fois comme cruels (les animaux piégés meurent lentement dans d'affreuses souffrances) et non sélectifs (de nombreux animaux sont attirés par les appâts carnés qui y sont déposés).

Pourquoi diable vouloir détruire ces oiseaux protégés ? Tout simplement pour écarter tout prédateur naturel du site où plusieurs centaines de faisans venaient d'être lâchés. La LRBPO tient aussi à dénoncer le fait que ces jeunes faisans (au plumage juvénile évident) venaient d'être lâchés dans la nature alors que tout lâcher était interdit depuis le 1^{er} septembre (soit un mois avant l'ouverture de la chasse).

Dans un article paru dans la presse le 25 septembre, le régisseur du domaine avouait qu'il avait été décidé de "réguler la population de Buses", jugées trop nombreuses sur le site. Suite à cet aveu, la LRBPO a demandé au ministre responsable, Benoît Lutgen, d'intervenir pour que les responsables de cette destruction se voient retirer leur permis de chasse. Beaucoup de questions peuvent être posées suite à cette macabre affaire. Tout d'abord, comment expliquer que le propriétaire du site et titulaire du droit de chasse tolère (voire encourage) de telles pratiques barbares et totalement illégales ? Pourquoi se fourvoie-t-il dans le tir de jeunes faisans fraîchement et illégalement lâchés ? Son désir de racheter un tronçon de route communale, autour de son château, pour "se débarrasser des touristes et des promeneurs" vise-t-il également à écarter ceux qui pourraient être témoins de délits de chasse ? Beaucoup de questions auxquelles les protecteurs des oiseaux espèrent bien avoir des réponses.

Extrait de la revue "L'Homme et l'Oiseau"
éditée par "La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux"

Notre histoire locale

Notices historiques sur le Condroz (6^e partie) Histoire populaire

par l'Abbé G. Boniver, curé de Warzée (1926).

Nous continuons la publication du modeste ouvrage historique d'un ancien curé de Warzée.

Instruction

Le clergé s'occupait non seulement de soigner les malades, mais aussi de l'instruction du peuple. Les écoles se sont d'abord établies dans les abbayes et auprès des collégiales, par exemple à Huy. Sous l'impulsion de Charlemagne, au IX^e siècle, et des évêques de son empire, et spécialement de l'évêque Gerbald, dans notre diocèse, des

écoles furent créées dans le Condroz. Chaque paroisse en avait une, où le curé remplissait soit par lui-même, soit par un autre prêtre les fonctions d'instituteur.

Comme le peuple n'avait jamais l'occasion d'écrire, on s'efforçait de lui apprendre seulement la lecture. Les gens mettaient cette connaissance à profit soit pour lire les prières, les chants d'église, l'Évangile, les livres de religion, soit même pour se distraire dans des récits agréables comme le Roman des Quatre Fils Aymon, qui doit être l'œuvre d'un moine de Stavelot¹.

L'enseignement supérieur était donné dans les abbayes (*Flône*, *Saint-Séverin*, Neufmoustier, Val-Saint-Lambert, chez les Croisiers à Huy...) ainsi que dans les villes.

Logements

Au VIII^e siècle, les maisons particulières étaient construites à peu près comme celles des Belgo-romains ou plutôt plus grossièrement, vu l'influence des barbares qui avaient succédé à celle des Romains. Ces maisons étaient presque tout entièrement en bois. Les fondements seuls étaient en pierres, et encore, ces pierres étaient tassées au hasard, avec ou sans mortier, dans une tranchée ouverte pour les recevoir. Ces soubassements rudimentaires soutenaient quatre poteaux dont dépendait la stabilité de l'édifice.

Au moyen de poutres que l'on croisait et qu'on entrecroisait, on formait la carcasse du bâtiment. Les ouvertures de cette charpente, les unes carrées, les autres triangulaires, étaient ensuite remplies par un cloisonnage en torchis, qu'on enduisait de mortier à l'intérieur comme à l'extérieur, sauf les plus grandes et les plus petites ménagées exprès pour les portes et fenêtres.

Généralement, ces maisons formaient une ou trois places, tout au plus ; et, presque toujours, ne comprenaient qu'un rez-de-chaussée sans étage. À peine y trouvait-on un grenier utilisable. Les toits étaient faits en lattes ou en clayonnage recouvert de gazon ou de paille.

Il n'y avait ni pavé, ni plancher. Le foyer devait être surmonté d'une cheminée à large manteau. Pour protéger la cloison contre le

feu, on se servait de tuiles plates. L'éclairage était primitif. Pendant le jour, l'unique fenêtre ne donnait qu'une lumière peu suffisante, parce que d'abord elle n'avait pas de vitrage ; on devait très souvent y adapter un morceau de toile en forme de store ou de rideau pour se protéger des intempéries. Aussi, pour y voir un peu clair, fallait-il ouvrir la porte extérieure. Le soir, on s'éclairait à la flamme du foyer, ou bien à la vieille lampe à l'huile grasse. Cependant, nos ancêtres, en voyant brûler les cierges de cire dans les églises, pensèrent aussi s'en servir, mais ils leur substituèrent des chandelles de suif.

Les habitations s'améliorèrent avec le temps. Au XII^e siècle, l'emploi de la chaux était déjà de coutume ancienne (Halkin, 1126). La chaux, abandonnée depuis les Romains, redevint d'usage général pour cimenter convenablement et pour badigeonner à l'intérieur comme à l'extérieur, les cloisons des demeures particulières, ce qui leur donna un aspect plus avenant, plus gai, plus propre.

On commença à paver, à planchéier, plus ou moins bien les intérieurs. Mais, on ne put guère songer à améliorer les fenêtres, car le verre à vitres resta longtemps rare et coûteux ; et même, comme le remarque Schavers, il paraît n'avoir été guère employé avant le XIV^e siècle (Histoire de l'architecture en Belgique II, p. 173).

On sera maintenant curieux d'apprendre quand et comment on commença à construire des maisons à étages. Ce ne fut pas avant le X^e siècle, peut-être même pas avant le XI^e siècle. En effet, ces constructions n'étaient guère pratiques qu'avec des rez-de-chaussée en maçonnerie ; et comme c'est au X^e siècle seulement que les moines commencèrent un peu partout à rebâtir en pierre les églises et abbayes jusqu'alors bâties complètement en bois et en torchis, il faut croire que les particuliers ne commencèrent que plus tard encore à faire des bâtiments à rez-de-chaussée en pierre sous étage en bois (Congrès archéologique et historique d'Anvers, pp. 274 et 275).

De la croyance aux sortilèges

Disons, en passant, un mot de la croyance aux sortilèges, car elle fut générale, surtout aux XV^e et XVI^e siècles. Les cours de justice même procédèrent tragiquement contre de folles imputations.

L'accusation de *sorcier ou sorcière* exposait aux plus grands dangers ; certains, fous d'orgueil sans doute, ou hallucinés, se faisaient plus ou moins secrètement passer comme tels... et faisaient trembler les autres. C'était spécialement aux vieilles femmes que ce titre était attaché.

Afin de ne pas prolonger les débats concernant les sorciers, on décréta, en 1608, que "les procès seront sommaires et au plus brefs possibles". Les justiciers y vaqueront le matin et l'après-midi... ; pour les inculpés, on saisira leurs biens, meubles, pour les inventorier et subhaster² publiquement, l'officier dressera l'état des frais. Mais, comme le plus souvent, sorciers et sorcières sont des gens pauvres et misérables, les dépens pourraient être exigés de la communauté.

La collecte de cette taxe se fera par les mambourgs des églises³, sans que les frais ne puissent excéder le 20^e denier.

Notons aussi : la "vaine observance", les "phylactères" ou prétendus préservatifs, et "l'art notoire", ou moyen d'acquérir toutes sortes de connaissances.

On croyait également aux "*loups-garous*", nom que l'on donnait, dans les campagnes, à un esprit malin, dit très dangereux, ou à un sorcier, travesti en loup, et courant les chemins pendant la nuit.

Selon Bescherel (au nom "loup"), cette superstition n'est pas encore totalement disparue de certaines contrées françaises. Il en est de même en Italie. Le nom de loup-garou vient du grec *lycanthropos*, ou homme-loup. La lycanthropie est la maladie que transmet, dit-on, une bête atteinte de rage, et (qui fait) que l'affecté court en hurlant,

¹ "Le Cheval Bayard et les Quatre Fils Aymon" est une chanson de geste qui connut une grande vogue en pays wallon, probablement imaginée par un moine de l'abbaye de Stavelot. Néanmoins, il existe sous le nom d'"Histoire des Quatre Fils Aymon" un roman qu'on attribue à un trouvère du XIII^e siècle nommé Huon de Villeneuve. Cette chanson de geste est aussi connue sous le nom de "Chanson de geste de Renaud de Montauban".

² Subhaster : (Littré) terme vieilli = vendre par subhastation. Subhastation : vente de meubles ou d'immeubles qui se faisait en public par autorité de justice, au plus offrant et dernier enchérisseur = vente publique.

³ Mambourg d'église : forme francisée du wallon "mambor" = "mârlî" = aidant du curé, sacristain.

se croyant changé en loup. Le peuple croyait que l'homme, en cet état, pouvait se changer en loup, et qu'en le blessant à sang coulant, il reprenait la forme humaine. On comprend le danger des malheureux qui en étaient accusés aux siècles d'ignorance.

En 1672, les tribunaux résolurent de ne plus s'occuper de sortilèges, mais les siècles n'ont pu encore les exiler entièrement. ■

Environnement

Lutter contre le réchauffement climatique et obtenir des réductions d'impôts



Il est possible d'obtenir une réduction d'impôts équivalente à 40 % de l'investissement réalisé pour différents travaux visant à améliorer la performance énergétique de son habitation.

Quels sont ces travaux ?

- Le remplacement d'une ancienne chaudière.
- L'entretien de sa chaudière (facture à l'appui).
- L'installation d'un système de chauffage de l'eau par le recours à l'énergie solaire.
- L'installation de tout dispositif de production d'énergie géothermique.
- L'installation de double vitrage.
- L'isolation du toit, des murs et des sols (nouveau depuis 2009).
- Le placement d'une régulation, d'une installation de chauffage central au moyen de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge.
- La réalisation d'un audit énergétique de l'habitation.

Attention : la prime à l'installation de panneaux photovoltaïques est supprimée en Wallonie.

Le montant de la réduction d'impôt est toutefois plafonné à 2 770 € par habitation. Pour des mesures qui utilisent l'énergie solaire,

le plafond est porté à 3 600 € pour l'exercice fiscal 2010 / revenus 2009 dans le cadre d'une nouvelle construction et d'une rénovation. Ce montant est atteint lors d'un investissement de 9 000 €.

Cette réduction d'impôt est soumise à certaines conditions qu'il est possible de consulter sur le site du Service Public Fédéral Finances : www.minfin.fgov.be ou au Contact center au numéro 02.572.57.57.

Précisions : quelle est la différence entre une déduction fiscale et une réduction d'impôt ?

Une déduction fiscale consiste à réduire le montant du revenu imposable ; tandis qu'une réduction d'impôt est directement appliquée à l'impôt (ce qui est généralement plus intéressant). Pour les mesures évoquées ci-dessus, il s'agit d'une réduction d'impôt.

Et si je ne paye pas d'impôt ?

Dans ce cas, vous pouvez bénéficier, pour les dépenses effectuées en 2009 et 2010, d'un crédit d'impôt remboursable pour les travaux d'isolation des toits, des murs et des sols.

Et si je dois emprunter pour réaliser les travaux ?

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt pour les intérêts des emprunts contractés. Cette réduction s'élève à 40 % des intérêts.

Vous pouvez aussi contracter un "prêt vert". Une bonification de 1,5 % (réduction d'intérêt) est octroyée pour chaque prêt conclu par une personne physique entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011. Le capital emprunté doit s'élever au moins à 1250 € et au plus à 15000 € par année, par habitation et par emprunteur. Un couple pourra donc emprunter 2 x 15000 € chaque année.

Vous pouvez calculer votre avantage fiscal en ligne sur www.taxonweb.be. Une fois encore, consulter le site du ministère des finances "Dépenses faites en vue d'économiser l'énergie" sur www.minfin.fgov.be. ■

Le mot du trésorier

Comme d'habitude à cette époque, le trésorier se rappelle à votre bon souvenir pour la quête des cotisations. Le montant de la cotisation reste inchangé : 7,5 € et, comme toujours, nous vous verrons avec gratitude majorer cette somme selon vos possibilités. Un grand merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de vous acquitter de cette formalité au compte de notre association repris en première page.

Cette année, les bulletins de virement ont été adaptés au nouveau standard européen SEPA (Single Euro Payments Area). Cela implique qu'ils reprendront dorénavant le numéro de compte suivant la nouvelle norme européenne avec les codes IBAN (International Bank Account Number) et BIC (Bank Identifier Code). En décembre 2010, les banques n'accepteront plus les paiements sur base du numéro de compte "ancienne version".

Ici et ailleurs

Des éoliennes à Neupré ! Et à Nandrin ?

La commune de Neupré projette d'installer quatre éoliennes sur son territoire, dans un terrain situé peu avant la descente des "36 tournants". L'objectif n'est pas seulement écologique ; en effet, selon les calculs effectués par les services compétents de Neupré, la production d'électricité des quatre éoliennes générerait, en fin de compte, un bénéfice non négligeable pour les finances communales. L'investissement consenti se monterait à 10 millions d'euros empruntés et remboursables en 20 ans.

Mais, il faut savoir qu'une éolienne de deux mégawatts produit, si elle fonctionne 2 200 heures par an (ce qui est peu), de l'électricité pour 2 500 ménages, soit 4 400 mégawatts ! Compte tenu du prix de revente du mégawatt et l'addition du rapport octroyé par les certificats verts, les quatre éoliennes projetées rapporteraient deux millions d'euros par an à la commune alors que celle-ci ne devrait rembourser "que" 800 000 euros pour l'emprunt contracté pour les acheter, soit un bénéfice de 1,2 million d'euros pour la caisse communale.

La seule incertitude à l'heure actuelle est l'absence d'assurance que les certificats verts conserveront leur valeur actuelle pendant toute la durée du remboursement.

Il importe, évidemment, de posséder le terrain adéquat, c'est-à-dire bien exposé aux vents. De plus, il doit aussi être éloigné des lignes à haute tension et les éoliennes doivent être implantées à un minimum de 350 mètres des habitations et à 150 mètres des voies publiques.

Il y a quelques années, il avait été projeté d'implanter des éoliennes dans la commune de Tinlot ; ce projet n'a jamais été réalisé. Il est vrai que l'emplacement retenu n'était peut-être pas idéal du point de vue du respect de l'intérêt paysager...

Et chez nous, à Nandrin ?



Dangereux, les panneaux ?

Les panneaux photovoltaïques ne sont pas trop bien vus des pompiers à qui ils font courir des risques graves d'électrocution. En fait, c'est logique. Avant de commencer une intervention, en effet, les pompiers coupent les tableaux électriques afin d'éviter toute électrocution. Le problème avec les panneaux photovoltaïques est qu'ils continuent à charger et restent sous tension pendant l'incendie. Ce qui représente un danger potentiellement mortel pour les hommes du feu obligés d'arroser l'installation pour combattre un incendie. Le caporal Vincent Gybels a étudié la question et s'inquiète qu'aucune solution n'ait été trouvée jusqu'à présent : "*Je serai anxieux le jour où je devrai intervenir sur ce type d'installation. L'idéal serait d'avoir*

un coupe-circuit à la sortie des panneaux, comme pour les enseignes lumineuses, ce qui n'est pas le cas pour le moment". Une équipe de spécialistes du ministère de l'Intérieur planche sur le problème. Des procédures seront bientôt mises en place afin d'éviter que les différents corps de pompiers n'élaborent leurs propres règles.

La Meuse, 7 août 2009

Nouvelles en bref

Les lampes à incandescence. Rien n'est parfait. Dans notre bulletin de l'été, nous annonçons l'interdiction progressive des ampoules à incandescence pour 2012. Celles de 100 W ont déjà disparu du commerce depuis septembre 2009. Ce prochain retrait - progressif - a provoqué, en Allemagne, des achats massifs de ces ampoules par des acheteurs désireux d'en constituer des stocks. À tel point qu'un fabricant d'ampoules économiques a sollicité la levée de l'interdiction de vente décrétée par l'Union européenne. Il propose de majorer le prix des ampoules à incandescence de 5 € afin de ne pas postposer pour plusieurs années l'effet positif et désiré d'économie d'énergie engendrée par le remplacement des ampoules traditionnelles. Par cette augmentation importante, le consommateur percevrait directement l'économie permise par les ampoules économiques.

Frankfurter Allgemeine

Nature

La balsamine de l'Himalaya

Dans notre bulletin précédent, nous avons présenté une première fleur exotique invasive qui se développe dans nos régions au dépend de plantes et fleurs indigènes. Il s'agissait de *la salicaire commune*. Cette dernière n'est hélas pas la seule.

Nous vous en présentons une deuxième dans ce bulletin : **la balsamine**, qui envahit, entre autres endroits, les rives de nos rivières en répandant, lors de sa floraison, une odeur fade et nauséuse.

Nom latin : *Impatiens glandulifera* Royle, 1835.

Ces balsamines, appelées aussi impatiences, appartiennent au genre *Impatiens*, qui fait partie de la famille des balsaminacées (ce genre en est le principal représentant et le seul en France et en Belgique). Elles proviennent de l'Himalaya. Ce sont des plantes vigoureuses, pour la plupart annuelles, et de grande taille atteignant de 1 à 2 mètres de hauteur, aimant les lieux humides ou ombragés. L'espèce que nous connaissons le mieux est évidemment celle que nous utilisons pour décorer notre jardin et que nous appelons simplement "impatiens" et dont l'autre nom est "balsamine des jardins".

Les fleurs, généralement de couleur rose, rouge, disposées en grappes lâches, ont un calice à 3 sépales pétaloïdes (parfois 5), le sépale inférieur terminé en éperon. Elle est très prolifique et fleurit de juillet à octobre.

Le fruit est une capsule ayant plus ou moins la forme d'une massue. Il s'ouvre par une sorte d'explosion projetant les graines au loin en produisant un petit claquement facilement audible. Cette ouverture "impatiente" est à l'origine du nom scientifique du genre.

D'aucuns les utilisent pour agrémenter leur jardin parce qu'elles sont décoratives, qu'elles se ressèment d'elles-mêmes et qu'elles attirent de nombreux insectes. Si d'aventure, vous vous laissez séduire, il vous faudra veiller à en rester maître, car elles sont tellement prolifiques qu'elles envahissent, colonisent de vastes espaces, en une seule saison, en étouffant les autres espèces. Et même si, effrayé par l'invasion, vous décidez de les éradiquer, attendez-vous à en voir pousser l'année suivante un peu partout.

La balsamine de l'Himalaya est tellement envahissante qu'elle colonise intensivement les berges des rivières, à tel point que les pouvoirs publics sont obligés d'organiser des campagnes de destruction systématiques. Si vous désirez l'observer (et en juger



les effluves qu'elles exhalent), nous vous recommandons une (belle) promenade le long de l'Ourthe à Sy.

Terminons en soulignant que les espèces invasives ont un impact parfois très négatif sur la pollinisation et la fructification des espèces indigènes car certaines détournent les insectes pollinisateurs à leur profit. ■